















Rapport annuel
2005

*S*ALVEPAR

SOMMAIRE

Conseil d'Administration	1
Rapport de gestion	3
Rapport du Président	22
Inventaire des valeurs mobilières	24
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	25
Comptes sociaux	26
Rapport général des Commissaires aux Comptes	34
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	35
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président	36
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission de valeurs mobilières	37
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés	38
Résolutions	39
Fonctions des mandataires sociaux	42

PORTEFEUILLE AU 31 DECEMBRE 2005

	PRIX DE REVIENT	% DE DETENTION
	10,8 M€	15,5 %
	8,7 M€	20,0 %
	0 M€	12,12 %
	22 M€	8,59 %
	7,4 M€	1,0 %
	4,2 M€	5,02 %
	13,8 M€	4,85 %
	9,0 M€	EN OC
	3,4 M€	27,99 %
	5,5 M€	12,75 %
 via FCPR SAGARD RAIL INVEST	12,0 M€	4,30 %
	2,6 M€	3,36 %

VALEUR NETTE COMPTABLE :

99 M€

CHIFFRES CLES

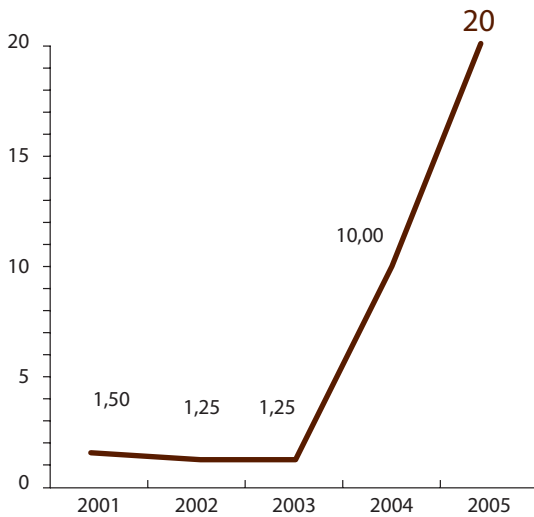
EVOLUTION DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)

2001	2002	2003	2004	2005
- 11,75	2,03	3,73	29,38	19,86

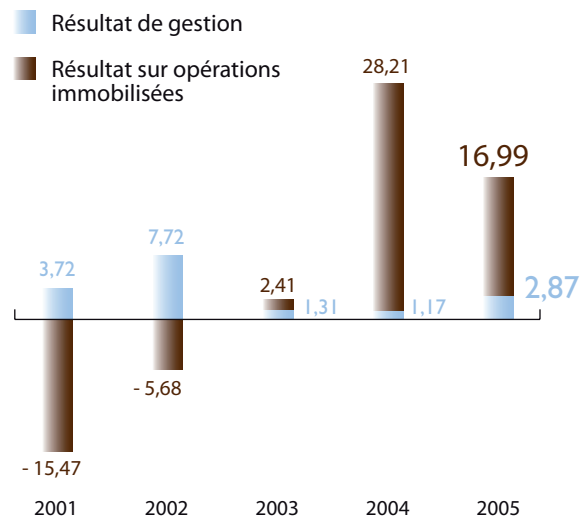
EVOLUTION DES DIVIDENDES NETS VERSES PAR ACTION

(en euros)



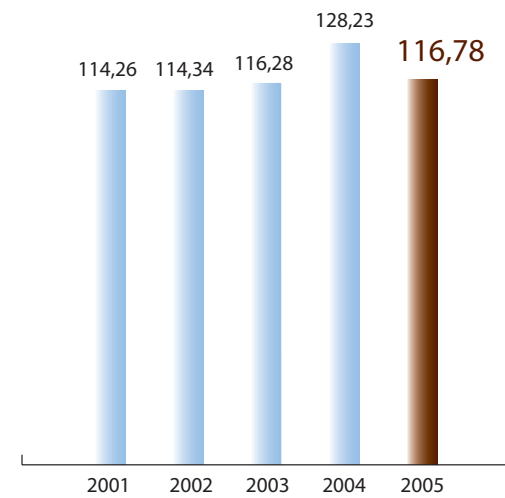
EVOLUTION DU RESULTAT APRES IMPOTS

(en millions d'euros)



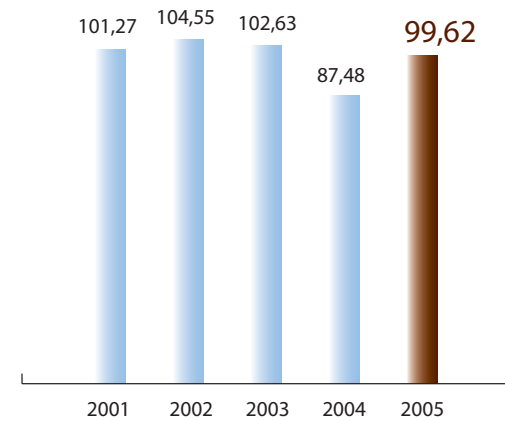
EVOLUTION DES FONDS PROPRES APRES AFFECTATION DES RESULTATS

(en millions d'euros)



EVOLUTION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en millions d'euros)



Au 12 avril 2006

DIRECTION ⁽¹⁾

Yves-Claude ABESCAT
Président-Directeur Général

Pierre DEGEORGE
Directeur Général Adjoint

Fabienne CHARLIAC
Secrétaire Général

PRESIDENT D'HONNEUR - ADMINISTRATEUR

Gilles VIENOT

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Yves-Claude ABESCAT

ADMINISTRATEURS

Pierre CLEMENT

Hervé DANIEL ⁽²⁾

Aline d'HAUSEN

Michel DOUZOU

La SOCIETE GENERALE représentée par Frédéric OUDEA

La Société GST INVESTISSEMENTS représentée par Georges TRAMIER

La Société SA 2RBI représentée par Robert BIANCO

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires

BARBIER-FRINAULT & AUTRES

Pascal FLEURY ⁽³⁾

Suppléants

Thierry GORLIN

Cabinet COREVISE

(1) Patrick MERA, Directeur Général Adjoint, a quitté la Société en octobre 2005.
Fabienne CHARLIAC a remplacé, le 1^{er} mars 2006, Anyc DUCHESNE partie en retraite.

(2) Jusqu'au 12 avril 2006.

(3) Remplacé, à compter du 14 juin 2006, par le Cabinet EXPERTISE et AUDIT S.A.

PROFIL

L'objectif de SALVEPAR est d'accompagner des entreprises confirmées, en vue de renforcer la stabilité de leur actionnariat et de favoriser le financement de leur croissance industrielle. SALVEPAR a vocation à prendre des participations minoritaires entre 5 et 20 %, dans des sociétés familiales cotées ou non cotées, en privilégiant des sociétés matures distribuant des dividendes.

SALVEPAR souhaite être associée aux grandes orientations de l'entreprise partenaire contribuant ainsi à la définition des orientations stratégiques et du financement de la politique de développement de l'entreprise.

Fin décembre 2005, SALVEPAR comptait 12 participations dans des secteurs d'activités variés, pour une valeur nette comptable de 99 millions d'euros et affichait des plus-values latentes estimées à près de 51 millions d'euros :

La volonté de SALVEPAR est de poursuivre une politique active dans la rotation de son portefeuille de participations, initiée en 2003. Au cours de l'année 2005, l'évolution de son portefeuille a été la suivante :

- poursuite de l'allègement de sa participation dans la société GEODIS, par cession d'une partie de ses titres, ramenant ainsi sa participation à 8,6 % ;
- cession de sa participation dans la société SAMSE ;
- souscription à l'augmentation de capital de juin 2005 de la société LACROIX ;
- souscription à l'augmentation de capital de juin 2005 de la société LATECOERE ;
- souscription à l'augmentation de capital d'octobre 2005 de la société IPSOS ;
- acquisition sur le marché en novembre 2005 d'un bloc d'actions de la société TOUAX, puis souscription à l'augmentation de capital réservée début 2006 à hauteur de 6 % du capital.

BREF HISTORIQUE

- **1929** : création de **SALVE** (Société Alsacienne de Véhicules Electriques) par des ingénieurs spécialisés dans les travaux d'électrification sur le Rhin ;
- **1946** : nationalisation de la production et de la distribution de l'électricité, **SALVE** se recentre sur une activité de holding ;
- **1953** : **SALVE** devient Société Alsacienne et Lorraine de Valeurs et d'Entreprises ; introduction à la Bourse de Nancy ; développement des prises de participations dans des sociétés spécialisées dans le transport routier ;
- **1969** : entrée de la SOCIETE GENERALE au capital de SALVE, via sa filiale SOGENAL ;
- **1976** : **SALVE** prend la dénomination de **SALVEPAR** (Société Alsacienne et Lorraine de Valeurs, d'Entreprises et de Participations) avec deux participations principales : **LOCAMION** et le **Groupe SCETA CALBERSON** ;
- **1986** : la SOCIETE GENERALE via SG CAPITAL DEVELOPPEMENT prend la majorité du capital de SALVEPAR ;
- **A PARTIR DE LA FIN DES ANNEES 80** : diversification des investissements par des prises de participations dans des secteurs d'activité autres que le transport ;
- **1996** : cession de **LOCAMION** ;
- **A PARTIR DE 2003** : accélération de la rotation du portefeuille avec les cessions de DUMONT INVESTISSEMENT/SAMSE (2003 à 2005), NORINCO/CROMETAL (2003/2004), GEODIS (sorties partielles en 2004 et 2005) et des investissements dans LOHR, FAIVELEY TRANSPORT (2004), LACROIX, LATECOERE, IPSOS et TOUAX (2005).

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice 2005

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée Générale Mixte de ce 14 juin 2006 est réunie pour prendre connaissance des faits intervenus depuis l'Assemblée du 15 juin 2005, recueillir des informations sur l'activité et les résultats de la Société et approuver les comptes de son soixante-seizième exercice. Cette Assemblée statuera aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaire et extraordinaire.

I - ORIENTATIONS DE GESTION DE SALVEPAR

Holding contrôlé à 51 % par le Groupe SOCIETE GENERALE, SALVEPAR exerce son métier dans le « capital développement » pour accompagner des sociétés cotées ou non.

Sans privilégier de secteurs, SALVEPAR détient des intérêts dans :

- **ACTIELEC TECHNOLOGIES** : systèmes électroniques de recueil, de traitement et de transfert d'informations,
- **AFICA** : production de laiton et fabrication de pièces moulées, notamment des fourchettes de boîtes de vitesses,
- **CONFANDEY** : producteur de fils fins en acier,
- **GEODIS** : logistique, messagerie, route, aérien et maritime,
- **LIPPI** : marché de la clôture traditionnelle comme spécifique,
- **RG SAFETY** : négoce d'équipements professionnels de protection de sécurité individuelle,
- **GROUPE LOHR** : carrosseries industrielles notamment dans la fabrication de remorques porte-voitures,
- **FAIVELEY TRANSPORT (A TRAVERS LE FCPR SAGARD RAIL INVEST)** : un des tout premiers équipementiers mondiaux au service de l'industrie ferroviaire depuis l'acquisition de SAB WABCO,

et plus récemment :

- **IPSOS** : numéro 3 mondial de l'élaboration et de la diffusion d'études par enquêtes,
- **LACROIX** : signalisation routière, télégestion, sous-traitance électronique en petites séries pour industriels non électroniciens,
- **LATECOERE** : spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'aérostructures (fuselage, portes...) ainsi que des systèmes de câblages embarqués,
- **TOUAX** : spécialisée dans la location opérationnelle de conteneurs, de constructions modulaires, de barges fluviales et de wagons de fret.

II - EVOLUTION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Lors de l'Assemblée de juin 2005, la Direction de SALVEPAR avait exprimé son souhait d'accélérer la rotation de son portefeuille. Saisissant les opportunités de sortie du capital de participations détenues depuis plus de 10 ans, SALVEPAR a ainsi :

- allégé de nouveau sa participation dans GEODIS en cédant sur le marché un bloc de 300 000 titres au prix de 83,00 euros l'action, contribuant ainsi au résultat avant impôt à hauteur de 12,51 millions d'euros et ramenant la détention en capital de 13,85 % à 8,59 % ;
- cédé la totalité de sa participation soit 5,88 % à des investisseurs financiers en début d'année dans SAMSE (Société d'Approvisionnement en Matériaux du Sud-Est) pour 10,11 millions d'euros et réalisant ainsi une plus-value avant impôt de 7,27 millions d'euros.

Parallèlement, SALVEPAR a procédé à différents investissements représentant un montant de 28 millions d'euros sur l'exercice 2005 :

- en investissant 4,2 millions d'euros dans la société LACROIX (5 % du capital) ;
- en prenant une participation à hauteur de 13,8 millions d'euros, soit 5 %, du capital dans LATECOERE ;
- en souscrivant à l'augmentation de capital d'IPSOS à hauteur de 7,4 millions soit 1 % du capital ;
- en se portant acquéreur sur le marché d'un bloc d'actions TOUAX pour un montant de 2,6 millions d'euros, soit 3 % du capital.

L'impact de ces différentes opérations sera commenté lors de l'examen des comptes.

Par ailleurs, au cours des quatre premiers mois de l'année 2006, SALVEPAR a procédé à la cession de 51 095 actions GEODIS ramenant ainsi sa participation à 7,8 %, s'est renforcée dans le capital de TOUAX à hauteur de 6 % du capital et a complété sa participation dans LATECOERE de manière à la maintenir à 5 %.

III - ACTIONNARIAT ET TITRE EN BOURSE

I. ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2005, le capital de SALVEPAR était réparti ainsi :

- + de 51 % pour le Groupe SOCIETE GENERALE,
- + de 5 % pour la société RICHELIEU FINANCE GESTION PRIVEE,
- + de 5 % pour la Société GST INVESTISSEMENTS,
- + de 2 % pour la Société SA 2RBI,
- 2 % pour le FCP PATRIMOINE HSBC,

Au 20 mars 2006, date de l'établissement de la répartition du capital par EUROCLEAR, il ressort que sur le flottant de 49 %, 24,3 % du capital sont détenus par des personnes morales et fonds et 24,3 % par des actionnaires individuels. Au total, la Société regroupe 4 530 actionnaires contre 3 800 au 15 mars 2005.

En ce qui concerne la Société, elle ne détient aucune de ses actions.

2. FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Il est rappelé que l'article 9 des statuts de la Société prévoit une obligation de déclaration de franchissement de seuil à tout actionnaire qui viendrait à détenir 2,50 % ou un multiple de ce pourcentage compris entre 2,50 % et 50 % du capital comme à tout actionnaire qui verrait sa participation revenir en deçà de ces seuils. Cette déclaration est à transmettre à la Société dans un délai de 15 jours à compter de la date de l'opération, faute d'y avoir procédé l'actionnaire défaillant est privé de son droit de vote dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

3. TITRE EN BOURSE

Classification ICB – SALVEPAR - secteur des Sociétés Financières – Sous-Section : 8985 – Instruments de placement en actions.

Codification ISIN (International Securities Identification Numbers) : FR0000124356 – Libellé : SALVEPAR.

Après le regroupement, en février 2005, des valeurs des différents marchés dans EUROLIST, SALVEPAR, classée Compartiment C en 2005, a rejoint le **compartiment B** en janvier 2006 qui regroupe les émetteurs dont la capitalisation est comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

L'année 2005 a été très favorable aux marchés boursiers. Ainsi, les indices ont enregistré une progression sensible par rapport à l'année 2004, pour exemple :

- CAC 40 : + 23,40 %
- SBF 250 : + 25,31 %

Cotant 80,00 euros le 3 janvier 2005, le cours de SALVEPAR a atteint 102,90 euros à fin décembre 2005, soit une progression de 28,63 %. Les transactions, pour leur part, ont porté sur 377 940 titres représentant un taux de rotation du flottant de 49,69 % contre 26,52 % pour l'année 2004 avec 201 728 titres échangés.

Au regard des capitaux propres de 148,092 millions d'euros à fin 2005, la valeur de l'action ressort à 94,64 euros contre 87,92 euros à fin 2004. L'actif net réévalué valorise l'action à 124,63 euros contre 113,00 euros à fin 2004.

Depuis le début de l'année 2006, les cours extrêmes enregistrés sont un plus haut de 130,90 euros et un plus bas de 101,50 euros, représentant une variation de 29 %.

Le tableau ci-après reprend les informations sur les trois derniers exercices :

INFORMATIONS BOURSIERES

ANNEES	2006	2005		2004		2003	
Cours	(4 mois)						
+ haut	130,90 €	105,80 €		88,10 €		54,90 €	
+ bas	101,50 €	80,00 €		52,10 €		39,11 €	
	30/04	31/12	30/06	31/12	30/06	31/12	30/06
Capitalisation boursière	200,37 M€	161,08 M€	143,94 M€	125,23 M€	115,99 M€	82,97 M€	70,60 M€
Nombre de titres échangés	104 214	377 940		201 728		93 332	
Taux de rotation							
global	-	24,14 %		12,89 %		5,96 %	
flottant	-	49,69 %		26,52 %		12,27 %	
	Versé en 2006	Versé en 2005		Versé en 2004		Versé en 2003	
Dividende par action							
Net et Acompte	20,00 €	6,00 €	-	1,25 €	4,00 €	1,25 €	-
Global et Acompte (dont avoir fiscal*)	20,00 €	6,00 €	-	1,875 €	6,00 €	1,875 €	-
Rendement							
(base cours moyen décembre)	-	5,78 %		9,77 %		3,48 %	
	-	103,72 €		80,55 €		53,69 €	

* Suppression de l'avoir fiscal à partir du 1^{er} janvier 2005.

IV - LES COMPTES DE L'EXERCICE 2005

Conformément au règlement CRC 99-02, les comptes consolidés n'étant pas significativement différents des comptes individuels, la Société n'a pas établi de comptes consolidés pour l'exercice 2005 et n'est donc pas tenue d'appliquer les normes IFRS. Néanmoins, l'application de ces normes se traduirait essentiellement par la mise en juste valeur des titres figurant au portefeuille de participations. Au 31 décembre 2005, la juste valeur du portefeuille de participations s'élèverait à 150,7 millions d'euros, soit une réévaluation de 51,2 millions d'euros par rapport à la valeur nette comptable à cette date, qui serait venue s'ajouter aux capitaux propres en normes IFRS.

Les principes, règles et méthodes comptables appliqués sont détaillés dans l'annexe. Les comptes sociaux sont présentés de façon identique à ceux de l'exercice précédent.

La Société n'a pas effectué d'opérations utilisant des instruments financiers. Elle n'a pas d'endettement autre que la dette fiscale attachée aux résultats de l'Entreprise.

LE COMPTE DE RESULTAT


Le résultat net de gestion de l'exercice 2005 est en hausse et s'établit à 2,871 millions d'euros contre 1,171 million d'euros au 31 décembre 2004 sous les effets :

- d'une hausse des produits courants encaissés, 4,428 millions d'euros à fin 2005 contre 2,610 millions d'euros à fin 2004 ;
- de la variation des dotations ou des reprises sur amortissements et provisions ;
- de la provision pour impôts au taux de droit commun.

Les produits des participations ont progressé en 2005 (+ 48 %) en raison de la distribution de la Société GEODIS pour 1,1 million d'euros et dans une moindre mesure de la Société LATECOERE.

Les « Produits des autres valeurs immobilisées » représentent 0,54 million d'euros en 2005 contre 0,19 million d'euros en 2004 et enregistrent une hausse de 0,35 million d'euros grâce aux intérêts reçus sur les obligations LOHR.

Les « Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement » représentent 1,518 million d'euros contre 0,553 million d'euros en 2004 et correspondent à nos produits sur placements de trésorerie.



Quant aux charges, elles sont en baisse de 6 % par rapport à 2004, et portent essentiellement sur le poste « Honoraires ».

Le résultat net des opérations sur valeurs immobilisées s'élève à 16,986 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 28,216 millions d'euros à fin 2004. Ce résultat enregistre les opérations qui ont été retracées à la rubrique « Evolution de l'actif immobilisé » et qui ont porté sur un montant global de 35,040 millions d'euros, la valeur comptable des participations cédées s'élevant à 15,228 millions d'euros.

En ce qui concerne les provisions, la Société a procédé à une dotation complémentaire de 0,651 million d'euros de la provision sur la ligne CONFLANDEY, la portant à un montant global de 3,662 millions d'euros soit la totalité de sa valeur.

Le résultat net social de l'exercice 2005 s'établit ainsi à 19,857 millions d'euros contre 29,387 millions d'euros pour l'exercice 2004.

LE BILAN

Au passif

Au 31 décembre 2005, les réserves comprennent :

- la « Réserve légale » dotée à 10 % du capital, soit 1,252 million d'euros,
- le poste « Autres réserves » qui s'élève à 92,800 millions d'euros suite à l'affectation des « Réserves réglementées » en 2004 consécutive à la réforme du régime des plus-values à long terme,
- le « Report à nouveau » d'un montant de 5,807 millions d'euros avant affectation des résultats de l'exercice 2005,
- le « Résultat de l'exercice » pour un montant avant affectation de 19,86 millions d'euros.

Le poste « Provisions pour risques et charges » évolue en fonction de la variation de l'impôt différé.

Quant aux dettes, elles traduisent la charge fiscale liée au résultat de l'exercice 2005.

A l'actif

Les principales variations portent sur le poste « Immobilisations financières » qui traduit les opérations d'investissements et de désinvestissements effectuées et les « Valeurs mobilières de placement » qui reflètent les disponibilités de la Société.

Le total du bilan passe de 148,734 millions d'euros à fin 2004 à 155,529 millions d'euros à fin 2005.

V - LE PORTEFEUILLE

ACTIELEC TECHNOLOGIES

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 14 879 024,25 €, divisé en 19 838 699 actions de 0,75 € nominal.

Siège social : 25, chemin de Pouvoirville – 31400 TOULOUSE

542 080 791 R.C.S.Toulouse

Cotation : EUROLIST – Compartiment C – Code ISIN : FR0000076655

Contact actionnaires : Catherine MALLET

Répartition du capital

• Familles PECH et CALMELS	45,6 %
• SALVEPAR	15,5 % *
• Investisseurs industriels	5,8 %
• Autres investisseurs et public	32,8 %
• Autocontrôle	0,3 %

(en millions d'euros)

EXERCICES	2003	2004	2005
Consolidé		**	**
Capitaux propres - Part du Groupe	39,4	49,3	52,6
Chiffre d'affaires	198,6	227,7	217,6
Résultat net - Part du Groupe	1,9	5,4	(1,6)
Maison mère			
Capitaux propres (avant distribution)	35,9	40,8	44,7
Chiffre d'affaires	12,9	16,7	7,1
Résultat net	0,1	(1,0)	(0,1)
Masse distribuée au titre de l'exercice	-	-	-

* SALVEPAR détient, par ailleurs, 300 000 BSA donnant droit à la souscription de 150 000 actions nouvelles au prix de 4,50 euros d'ici octobre 2007.

** Aux normes internationales (IFRS).

Le Groupe ACTIELEC a poursuivi en 2005 la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux évolutions de son marché, dans un contexte rendu difficile par le report de plusieurs contrats ou produits nouveaux.

Les multiples décalages du lancement du chronotachygraphe électronique ont privé la branche « Automotive » du principal relais de croissance en 2005. L'activité de cette branche est restée stable à 177,5 millions d'euros mais sa marge opérationnelle qui prend en compte les diverses mesures de restructuration de l'outil de production, de création d'un bureau d'études en Tunisie et le début de l'amortissement du chronotachygraphe, est en régression à 2,2 millions d'euros au lieu de 4,7 millions d'euros en 2004.

La branche « Télécommunications » a également pâti du retard du lancement du nouveau contrat de fourniture de stations terriennes qui n'aura pas d'effet avant 2006 (facturation des premières études). Le chiffre d'affaires de cette branche a fortement baissé à 40,0 millions d'euros contre 50,2 millions d'euros en 2004 et la marge opérationnelle était tout juste équilibrée à 126 000 euros au lieu de 4,7 millions d'euros en 2004.

Au total, l'exercice 2005 s'est inscrit en retrait par rapport à 2004 : le chiffre d'affaires a baissé de 10 millions d'euros, à 217,6 millions d'euros, la marge opérationnelle s'est élevée à 2,0 millions d'euros contre 8,3 millions d'euros en 2004, et le résultat – part du Groupe – est en perte de 1,6 million d'euros.

Pour 2006, le Groupe prévoit un chiffre d'affaires compris entre 225 et 231 millions d'euros qui devrait lui permettre de retrouver un résultat positif, notamment grâce aux actions menées en 2005 pour l'amélioration de la rentabilité au niveau de la production et du développement de logiciels en Tunisie.

GROUPE AFICA

Société anonyme au capital de 1 216 000 €,
divisé en 76 000 actions de 16 € nominal.

Siège social : 19, route de Bazancourt – 51110 ISLES-SUR-SUIPPE
336 780 408 R.C.S. Reims

Répartition du capital

- Groupe familial 80,00 %
- SALVEPAR 20,00 %

(en millions d'euros)

EXERCICES	2003	2004	2005
Consolidé			
Capitaux propres - Part du Groupe	26,3	27,7	29,8
Chiffre d'affaires	74,0	79,3	81,4
Résultat net - Part du Groupe	5,2	4,9	5,5
Maison mère			
Capitaux propres (avant distribution)	13,0	13,6	13,9
Chiffre d'affaires	19,7	23,9	27,7
Résultat net	3,8	3,7	3,0
Masse distribuée au titre de l'exercice	3,5	3,5	2,7

Le Groupe AFICA a évolué en 2005 dans un environnement marqué par une forte hausse du coût des matières premières, notamment du cuivre, la poursuite de la pression sur les prix exercés par ses principaux clients, les constructeurs automobiles, et une certaine atonie des constructeurs français.

Le Groupe a porté ses efforts sur la recherche de nouveaux débouchés : laitons, bronzes et leurs produits dérivés à plus forte valeur ajoutée pour se substituer à certains produits traditionnels déclinants comme dans le domaine de l'eau et du sanitaire, et s'est attaché à dégager des gains de productivité.

Au total, le chiffre d'affaires s'est inscrit en hausse à 81,4 millions d'euros et le résultat net a progressé à 5,5 millions d'euros venant de 4,9 millions d'euros.

Le Groupe poursuit ses efforts d'adaptation à son environnement en 2006 et a notamment engagé les investissements nécessaires à la mise en place, d'ici la fin de l'année, d'une coulée continue.

CONFLANDEY

Société anonyme au capital de 1 452 600 €, divisé en 726 300 actions de 2 € nominal.

Siège social : 130, rue Amelot – 75011 PARIS

306 844 259 R.C.S. Paris

Cotation : EUROLIST – Compartiment C – Code Isin : FR0000031213

Radiation le 13 mars 2006

Répartition du capital

• Groupe Familial	54,48 %
• SALVEPAR	12,12 %
• Personnel et FCP salariés	4,94 %
• Public	28,03 %
• Divers	0,43 %

(en millions d'euros)

EXERCICES	31/12/2003	31/12/2004	30/06/2005
Consolidé			*
Capitaux propres - Part du Groupe	18,5	13,2	5,0
Chiffre d'affaires	113,1	117,4	56,1
Résultat net - Part du Groupe	(13,9)	(4,7)	(7,9)
Maison mère			
Capitaux propres (avant distribution)	10,0	7,9	0,7
Chiffre d'affaires	1,1	1,1	0,4
Résultat net	4,2	(2,1)	(7,2)
Masse distribuée au titre de l'exercice	-	-	NA

* Comptes non certifiés.

Les premiers mois de 2005 n'ont enregistré aucune amorce de redressement.

Au contraire, l'activité du premier semestre a continué de régresser à 56 millions d'euros, soit - 5 % par rapport au premier semestre 2004, résultant d'un effet volume de - 20 % et d'un effet prix de + 15 %. La rentabilité d'exploitation s'est inscrite en perte à 3,9 millions d'euros et la perte nette à - 7,9 millions d'euros sur la même période.

Dans ces conditions, la société holding CONFLANDEY S.A. et sa principale filiale, TREFILERIES DE CONFLANDEY, ont été placées sous le régime du règlement judiciaire par jugement du 28 juin 2005. Dans le cadre de cette procédure, les principaux actifs du Groupe ont été cédés : ceux, autres qu'immobiliers, de CONFLANDEY INC. (la filiale américaine) l'ont été à BEKAERT ; ceux de CONFLANDEY S.A. et de TREFILERIES DE CONFLANDEY au sidérurgiste allemand SAARSTAHL. Les filiales encore détenues font l'objet de négociations de cessions.

La valeur a été radiée le 13 mars 2006.

La participation de SALVEPAR est intégralement provisionnée.

FAIVELEY TRANSPORT

Société anonyme au capital de 42 628 185 €,
divisé en 947 293 actions de 45 € nominal.

Siège social : 143, boulevard Anatole France, Carrefour Pleyel – 93200 SAINT-DENIS
348 853 375 R.C.S Bobigny

Répartition du capital

• Principaux managers	2,4 %
• FAIVELEY S.A.	61,7 %
• Autres investisseurs financiers :	
- SALVEPAR (via FCPR SAGARD RAIL INVEST)	4,1 %
- SAGARD	31,8 %

(en millions d'euros)

EXERCICES	31/03/2004	31/03/2005	31/09/2005
Consolidé			
Capitaux propres - Part du Groupe	37,3	153,2	171,1
Chiffre d'affaires	253,2	391,2	269,1
Résultat net - Part du Groupe	13,7	23,1	19,7
Maison mère			
Capitaux propres (avant distribution)	32,0	131,8	NC
Chiffre d'affaires	117,7	130,6	NC
Résultat net	11,2	5,9	NC
Masse distribuée au titre de l'exercice	-	5,7	NA

FAIVELEY TRANSPORT est le troisième intervenant mondial en systèmes et services ferroviaires. C'est un acteur qui propose une offre globale, tant en première monte (freins, coupleurs, systèmes de portes, climatisation, vidéosurveillance...), qu'en services à la clientèle (SAV, formation, pièces de rechange, rénovation...), ceci sur un plan mondial (implantations dans 16 pays, avec 72 % de l'effectif hors de France). Le Groupe investit largement sur la R&D à laquelle sont affectés 385 collaborateurs sur un effectif global de 3 055. Il s'affirme comme un équipementier de premier rang en mesure de bénéficier du mouvement d'internationalisation des systèmes et services ferroviaires.

Cette branche d'activité est devenue, après la récente cession de la Plasturgie, la seule du Groupe FAIVELEY.

Les performances de FAIVELEY TRANSPORT au cours du premier semestre de l'exercice 2005/2006, première période qui reflète intégralement la nouvelle configuration du Groupe depuis l'acquisition de SAB WABCO en novembre 2004, s'inscrivent en progression : le résultat net atteint 19,7 millions d'euros sur les six premiers mois, à comparer à 15,1 millions d'euros pour cette même période pour l'exercice 2004/2005, retraité à périmètre identique.

GEODIS

Société anonyme au capital de 123 902 380 €,

divisé en 6 195 119 actions de 20 € nominal.

Siège social : Cap West – 7/9, allées de l'Europe – 92615 CLICHY CEDEX

542 084 322 R.C.S. Nanterre

Cotation : EUROLIST – Compartiment B – Code ISIN : FR0000038283

Contact actionnaires : Véronique PIEGTS

Répartition du capital

• SNCF PARTICIPATIONS	43,7 %
• SALVEPAR	8,6 %
• AGFVIE	9,4 %
• FCP GEODIS	5,8 %
• Public	32,5 %

(en millions d'euros)

EXERCICES	2003	2004	2005
Consolidé		*	*
Capitaux propres - Part du Groupe	152,4	258,4	259,3
Chiffre d'affaires	3 215,5	3 370,6	3 595,7
Résultat net - Part du Groupe	22,1	110,3	32,3
Maison mère			
Capitaux propres (avant distribution)	124,2	218,1	244,0
Produits d'exploitation	16,2	16,8	17,4
Résultat net	3,8	91,8	31,1
Masse distribuée au titre de l'exercice	-	12,1	13,6

* Aux normes comptables internationales (IFRS).

Le Groupe GEODIS a enregistré une croissance de 6,7 % du chiffre d'affaires en 2005, qui traduit le développement des flux internationaux et l'accélération de la croissance de l'activité sur la France, au cours du second semestre.

L'exercice 2005 se caractérise également par la poursuite de l'amélioration de la rentabilité si on retrace la performance de 2004 de la plus-value de cession immobilière réalisée à l'occasion de la cession du terrain des Batignolles. Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 85,4 millions d'euros (soit 2,4 % du chiffre d'affaires) et s'inscrit en hausse de 21,8 % par rapport à la performance de 2004 retraitée. Le résultat net – part du Groupe – atteint 32,3 millions d'euros après une charge d'impôt de 36,5 millions d'euros contre 1,8 million d'euros en 2004, les reports déficitaires français ayant désormais été complètement utilisés.

SALVEPAR a cédé un bloc de 300 000 titres en février 2005 et détenait encore, au 31 décembre, 532 324 actions représentant 8,59 % du capital.

Le dividende annoncé est de 2,2 euros par action, en progression de 10 %.

IPSOS

Société anonyme au capital de 8 465 836 €,
divisé en 8 465 836 actions de 1 € nominal.
Siège social : 35, rue du Val-de-Marne – 75013 PARIS
304 555 634 R.C.S. PARIS
Cotation : EUROLIST – Compartiment B – Code ISIN : FR0000073298
Contact actionnaires : Laurence STOCLET

Répartition du capital

• LT Participations	34,70 %
• IPSOS Partnership Found	6,51 %
• Autocontrôle	1,58 %
• SALVEPAR	0,96 %
• Autres	56,25 %

(en millions d'euros)

EXERCICES	2003	2004	2005
Consolidé		*	*
Capitaux propres - Part du Groupe	190,5	232,0	411,0
Chiffre d'affaires	569,7	604,6	718,0
Résultat net - Part du Groupe	12,0	22,7	32,7
Maison mère			
Capitaux propres (avant distribution)	246,5	248,2	369,3
Chiffre d'affaires	0,1	0,1	0,2
Résultat net	12,6	6,6	6,8
Masse distribuée au titre de l'exercice	6,0	6,4	8,4

* Aux normes comptables internationales (IFRS).

Le Groupe IPSOS a enregistré en 2005 un chiffre d'affaires de 718 millions d'euros en progression de 18,8 % par rapport à 2004, dont 8,6 % à périmètre et taux de change constants.

L'exercice 2005 a été marqué par trois principales caractéristiques, le renforcement significatif de la couverture géographique du Groupe grâce à l'acquisition de plusieurs sociétés dont la principale MORI, est le sixième acteur britannique (leader dans les études d'Opinion Publique), l'accélération du recueil de données en ligne, et le développement des contrats internationaux, notamment dans le secteur des services.

La marge opérationnelle représente 8,9 % du chiffre d'affaires, venant de 8,4 % en 2004. Le résultat net – part du Groupe – s'établit à 32,7 millions d'euros contre 22,7 millions d'euros en 2004.

Le Groupe entend poursuivre son développement en faisant de la marque IPSOS une marque mondiale, et souhaite participer à la consolidation du secteur.

LACROIX

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 500 000 €, divisé en 1 255 520 actions.

Siège social : 8, impasse du Bourrelier – 44801 SAINT-HERBLAIN CEDEX
855 802 815 R.C.S. Nantes

Cotation : EUROLIST – Compartiment C – Code ISIN : FR0000066607

Contact actionnaires : Yves KROTOFF

Répartition du capital

• Groupe familial	68,90 %
• SALVEPAR	5,00 %
• Autocontrôle	1,7 %
• Autres	24,4 %

(en millions d'euros)

EXERCICES	30/09/2003	30/09/2004	30/09/2005
Consolidé			
Capitaux propres - Part du Groupe	32,1	38,9	57,7
Chiffre d'affaires	159,7	165,2	184,1
Résultat net - Part du Groupe	5,4	6,8	3,7
Maison mère			
Capitaux propres (avant distribution)	24,6	31,8	46,8
Chiffre d'affaires	0,8	0,9	1,1
Résultat net	1,3	8,2	2,0
Masse distribuée au titre de l'exercice	1,0	1,8	1,3

Le Groupe LACROIX a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 184 millions d'euros réparti sur trois métiers ; la signalisation (47 %), la télégestion (8 %), l'électronique (45 %) :

- **LA SIGNALISATION**, métier historique du Groupe, représente toujours la plus forte contribution tant à l'activité (87 millions d'euros) qu'en résultat d'exploitation (8,9 millions euros). LACROIX fait partie des quatre intervenants majeurs sur ce marché désormais stable.
- **LA TELEGESTION** de réseaux d'eaux est un marché de niche où LACROIX dispose d'une position de leader grâce à un savoir-faire technique (15 % du chiffre d'affaires est consacré à la R&D). Le chiffre d'affaires de la télégestion s'est élevé à 15,1 millions d'euros en 2005 et le résultat d'exploitation à 2,1 millions d'euros.
- **L'ELECTRONIQUE** est l'axe de développement du Groupe. LACROIX cible les marchés de petites et moyennes séries en sous-traitance pour les industriels dont l'électronique n'est pas la spécialité. La croissance sur ce segment s'est élevée à + 31 %, le chiffre d'affaires passant de 65 millions d'euros à 85 millions d'euros. Mais la mutation industrielle de 2005, qui a inclus le changement de direction industrielle, la constitution de nouvelles équipes, le lancement d'une nouvelle entité de production en Tunisie, a été plus longue et plus coûteuse que prévu. Le résultat d'exploitation s'est inscrit en perte à 1 million d'euros.

Au total, l'exercice 2004/2005 se présente comme un exercice de transition avec un résultat net de 3,7 millions d'euros. Une amélioration sensible de la rentabilité est attendue pour l'exercice en cours.

SALVEPAR détient une participation légèrement supérieure à 5 %, acquise à l'occasion de l'augmentation de capital intervenue en juin 2005.

Un dividende de 1 euro par action sera servi au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2005.

LATECOERE

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 219 994 €, divisé en 8 609 997 actions de 2 € nominal.

Siège social : 135, rue de Périole – 31079 TOULOUSE

572 050 169 R.C.S.Toulouse

Cotation : EUROLIST – Compartiment B – Code ISIN : FR0000032278

Contact actionnaires : Jean-Jacques PIGNERES

Répartition du capital

• Public	74,3 %
• Salariés	15,9 %
• P.M. LATECOERE	4,8 %
• SALVEPAR	5,0 %

(en millions d'euros)

EXERCICES	2003	2004	2005
Consolidé		*	*
Capitaux propres - Part du Groupe	98,6	220,3	257,5
Chiffre d'affaires	195,9	265,5	355,4
Résultat net - Part du Groupe	14,0	17,5	20,5
Maison mère			
Capitaux propres (avant distribution)	94,3	107,0	191,1
Chiffre d'affaires	144,9	194,7	224,6
Résultat net	11,4	17,4	17,9
Masse distribuée au titre de l'exercice	4,5	5,7	8,2

* Aux normes comptables internationales (IFRS).

LATECOERE intervient en amont des avionneurs dans la conception et la fabrication des aérostructures (fuselage, portes...) (73 % du chiffre d'affaires) et des systèmes de câblage embarqué (27 % du chiffre d'affaires).

Le Groupe a enregistré en 2005 une forte croissance de son chiffre d'affaires (+ 34 %) qui atteint 355,4 millions d'euros, dans un contexte favorable marqué par des prises de commandes élevées et la mise en œuvre de nombreux projets d'avions nouveaux.

La rentabilité opérationnelle (37,7 millions d'euros) et le résultat net (20,5 millions d'euros) ont également progressé de façon significative, mais moins rapidement (respectivement + 21 % et + 17 %) du fait de tensions sur les prix des matières premières et des frais de démarrage des nouvelles entités dans des pays à coûts plus faibles.

En juin 2005, le Groupe a mis en œuvre une augmentation de capital portant sur 64 millions d'euros complétée, en décembre, par une augmentation réservée aux salariés de 6 millions d'euros. L'apport de ces deux opérations a permis d'accompagner la croissance en réduisant légèrement le gearing qui passe de 1,03 à 0,97 de fin 2004 à fin 2005.

Le niveau de croissance pour 2006 devrait dépasser 10 %.

Le Groupe versera un dividende de 0,95 euro par action.

GROUPE LIPPI

Société anonyme au capital de 1 897 000 €,
divisé en 3 794 actions de 500 € nominal.
Siège social : La Fouillouse – 16440 MOUTHIER
304 541 246 R.C.S. Angoulême

Répartition du capital

• Groupe familial	67,00 %
• Investisseurs financiers	33,00 %
DONT SALVEPAR	28,00 %

(en millions d'euros)

EXERCICES	2003	2004	2005
Consolidé			
Capitaux propres - Part du Groupe	9,7	10,8	11,8
Chiffre d'affaires	45,5	53,9	54,8
Résultat net - Part du Groupe	1,2	1,5	1,3
Maison mère			
Capitaux propres (avant distribution)	4,6	4,9	5,2
Chiffre d'affaires	2,1	2,5	2,8
Résultat net	0,6	0,6	0,6
Masse distribuée au titre de l'exercice	0,3	0,3	0,3

Dans un contexte particulièrement instable, marqué par des variations erratiques des prix de l'acier et une baisse des volumes, le Groupe LIPPI a poursuivi ses efforts d'adaptation aux évolutions du marché tout en affichant une rentabilité en ligne par rapport aux exercices précédents.

Sur le plan commercial, le Groupe a enrichi son offre en lançant de nouveaux produits (ex. : gamme de portails motorisés) et en se positionnant comme fournisseur de solutions de clôtures ; par ailleurs, il soumissionne les grands marchés en cours d'attribution dans les pays du Moyen-Orient.

En termes de gestion, le Groupe a réorganisé ses flux de production et est ainsi parvenu à réduire de façon sensible le niveau de ses stocks. Il a, par ailleurs, obtenu la certification ISO 9001 (version 2000) pour ses principaux sites.

Au total, l'exercice enregistre un chiffre d'affaires en hausse légère à 54,8 millions d'euros et un résultat net à 1,274 million d'euros.

LOHR

Société anonyme au capital de 895 000 €,
divisé en 8 950 actions de 1 € nominal.
Siège social : 29, rue du 14 Juillet – 67980 HANGENBIETEN
638 503 045 RCS Strasbourg

Répartition du capital

- Groupe familial 97 %
 - Divers financiers 3 %
 - **SALVEPAR** I ACTION
- + obligations convertibles pour un montant de 9 M€ *

(en millions d'euros)

EXERCICES	2003	2004	2005
Consolidé			
Capitaux propres - Part du Groupe	46,2	45,9	52,0
Chiffre d'affaires	151,4	202,5	217,4
Résultat net - Part du Groupe	2,5	2,3	6,5
Maison mère			
Capitaux propres (avant distribution)	28,8	26,4	26,0
Chiffre d'affaires	2,7	2,9	2,9
Résultat net	(0,8)	(0,2)	1,1
Masse distribuée au titre de l'exercice	2,1	1,5	2,5

* Le pourcentage de détention qui résulterait de la conversion de ces obligations est fonction du niveau de performance : dans le scénario intermédiaire il serait de l'ordre de 15 %.

L'exercice 2005 a vu la confirmation du dynamisme industriel et commercial du Groupe LOHR :

- la branche d'activité historique du Groupe, les remorques porte-voitures, a enregistré une activité record ; cette branche demeure le socle du Groupe et est la plus importante contributrice à la rentabilité, dans des conditions de concurrence pourtant vives ;
- les contrats portant sur des véhicules « TRANSLOHR » se sont poursuivis avec pour perspective les premières mises en service en septembre 2006 à Padoue et en octobre 2006 à Clermont. Un nouveau contrat a été signé avec la ville de Tianjin en Chine. De nombreux projets sont en cours dont plusieurs pourraient aboutir prochainement, l'un en banlieue parisienne, le second pour de nouvelles lignes à Tianjin ;
- comme cela était prévu, il n'y a pas eu de fabrication de wagons « MODALOHR » en 2005 ; en revanche, le lancement de la nouvelle ligne de ferroutage entre Bettembourg au Luxembourg et Perpignan doit déboucher sur des commandes d'environ 45 wagons livrables en 2007 ;
- par ailleurs, un contrat important a été signé avec SIEMENS portant sur la conception et la production des véhicules automatiques légers (VAL).

Au total, le chiffre d'affaires s'élève à 217,4 millions d'euros en progression de 7,4 %, et, grâce à une meilleure maîtrise des quelques foyers de pertes résiduels (DELAVAN, PLASMA...), le résultat d'exploitation s'établit à 8,3 millions d'euros et le résultat net à 6,5 millions d'euros, en hausse sensible par rapport à 2004.

RG SAFETY

Société anonyme au capital de 18 563 825 €,

divisé en : • 266 125 actions ordinaires de catégorie O, de 61 euros nominal,

• 38 200 actions de catégorie P, de 61 euros nominal.

Siège social : 74, rue du Docteur Lemoine – 51 100 REIMS

420 625 394 R.C.S. Reims

Répartition du capital

• Groupe familial	64,75 %
• SALVEPAR	12,75 %
DONT ACTIONS DE CATEGORIE P	12,55 %
• Investisseur financier	22,5 %

(en millions d'euros)

EXERCICES	2003	2004	2005
Consolidé			
Capitaux propres - Part du Groupe	10,0	18,2	21,2
Chiffre d'affaires	96,1	106,2	118,4
Résultat net - Part du Groupe	2,5	2,9	3,5
Maison mère			
Capitaux propres (avant distribution)	35,5	35,3	36,3
Chiffre d'affaires	29,8	35,0	37,9
Résultat net	10,7	0,4	1,6
Masse distribuée au titre de l'exercice	0,6	0,7	0,8

Le Groupe RG SAFETY est l'un des principaux acteurs sur le marché des équipements de protection individuels (EPI).

Le Groupe commercialise une gamme étendue d'EPI qu'il propose à ses clients dans un catalogue de plus de 3 500 références. Pour l'essentiel, il s'agit de produits de grandes marques internationales, mais le Groupe fabrique également certains produits sous sa propre marque (ERGOS) dans ses sites de production en Tunisie et en Chine.

Très attentif au respect de la qualité, GROUPE RG bénéficie de la norme ISO 9001 version 2000. Chaque entité du Groupe dispose d'une équipe commerciale et d'un service logistique qui gère son propre stock d'EPI, et bénéficie du site Internet du Groupe qui comporte, outre des informations générales, le catalogue et des fiches produits pour l'ensemble des « EPI » distribués.

Traditionnellement implanté en France et en Belgique, le Groupe a affiché depuis fin 2004, à l'occasion de l'acquisition de 50 % d'une société de commercialisation slovaque, une volonté de devenir plus européen. D'autres contacts sont en cours en Europe Centrale et Orientale qui pourraient déboucher sur de nouvelles prises de participation.

Le marché des EPI est resté atone en 2005. Le Groupe a continué d'accroître ses efforts vers la conquête de grands clients et ainsi réussi à accroître son activité d'environ 10 %, à un niveau de 118,4 millions d'euros.

Le résultat net - part du Groupe - a progressé de façon significative, dépassant 3,5 millions d'euros.

On rappelle que SALVEPAR détient des actions de priorité qui assurent un rendement égal à 3,5 % du montant investi.

TOUAX

Société en commandite par actions au capital de 30 119 352 €, divisé en 3 764 919 actions de 8 € nominal.

Siège social : 5, rue Bellini – Tour Arago – 92806 PUTEAUX LA DEFENSE CEDEX 305 729 352 R.C.S. Nanterre

Cotation : EUROLIST – Compartiment C – Code ISIN : FR0000033003

Contact actionnaires : Raphaël WALEWSKI

Répartition du capital *

• Groupe familial	33,4 %
• SALVEPAR	6,4 %
• Public	60,2 %

(en millions d'euros)

EXERCICES	2003	2004	2005
Consolidé		**	**
Capitaux propres - Part du Groupe	46,0	33,9	56,4
Chiffre d'affaires	167,8	180,6	222,0
Résultat net - Part du Groupe	2,6	3,2	4,1
Maison mère			
Capitaux propres (avant distribution)	29,7	30,9	46,8
Chiffre d'affaires	28,3	37,3	29,5
Résultat net	1,8	2,9	1,2
Masse distribuée au titre de l'exercice	1,7	1,7	2,6

* Après souscription à l'augmentation de capital réservée fin janvier 2006.

** Aux normes comptables internationales (IFRS).

Le Groupe TOUAX est un acteur important de location opérationnelle sur quatre métiers : les conteneurs maritimes (52 % du chiffre d'affaires), les constructions modulaires (20 %), les barges fluviales (14 %) et les wagons de fret (14 %). Il bénéficie d'un contexte favorable caractérisé par un développement soutenu du commerce international et la tendance croissante des acteurs économiques d'externaliser leurs activités non stratégiques.

L'exercice 2005 a enregistré un chiffre d'affaires en progression de 23 % à 222 millions d'euros et un résultat en hausse de 28,5 % à 4,1 millions d'euros.

Afin de mieux tirer parti des retombées financières de la forte croissance de l'activité observée ces dernières années, le Groupe a fait appel au marché fin 2005, ce qui lui permet de développer le montant des investissements pour compte propre, plus rentables que la gestion par des tiers, et d'en maintenir la part à au moins 25 % de l'ensemble.

La distribution au titre de 2005 sera de 0,70 euro par titre.

Le résultat 2006 est prévu en hausse de 30 %.

VI - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT, DISPONIBILITES

Les valeurs mobilières de placement diminuent de 5,294 millions, passant de 61,192 millions d'euros au 31 décembre 2004 à 55,898 millions au 31 décembre 2005.

Ces disponibilités sont majoritairement investies en parts de sicav et en obligations.

VII - PERSPECTIVES

SALVEPAR continuera en 2006 une politique de gestion active de son portefeuille. Pour autant que les conditions de marché demeurent bien orientées, les perspectives de l'exercice en cours sont favorables.

VIII - AFFECTATION DES RESULTATS

L'exercice dégage un bénéfice de	19 857 176,47 €
Aucune dotation n'est à effectuer à la « Réserve Légale », celle-ci atteignant 10 % du capital.	
Ce montant, augmenté du « Report à nouveau » positif des exercices antérieurs de	+ 5 806 812,07 €
porte le bénéfice distribuable à :	<hr/> 25 663 988,54 €
auquel s'ajoute un prélèvement sur les « Autres Réserves » de	+ 5 644 531,46 €
soit un montant de :	<hr/> 31 308 520,00 €
qui sera intégralement affecté au paiement des dividendes	
à raison de 20 € pour chacune des 1 565 426 actions composant le capital.	<hr/> (31 308 520,00 €)
Après cette affectation, le montant du report à nouveau sera soldé	0,00 €

Et le montant des « Autres Réserves » s'élèvera à 87 155 398,85 €.

Un dividende de **20 €** par action serait versé aux actionnaires le **22 JUIN 2006**.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Si, lors de la mise en paiement du dividende, la Société possédait des actions SALVEPAR, ces actions seraient exclues de la distribution, conformément à la loi, et le dividende correspondant serait ajouté au report à nouveau.

Nous vous rappelons, ci-après, le montant des dividendes nets mis en distribution, au titre des trois derniers exercices :

(en euros)

EXERCICES	2002	2003	2004
Nombre d'actions bénéficiaires de la distribution	1 565 426	1 565 426	1 565 426
Coupon net et acompte	1,25	1,25	4,00 ⁽¹⁾ + 6,00 ⁽²⁾
Avoir fiscal	0,625	0,625	2,00 ⁽³⁾ néant

(1) Acompte sur dividendes versé en décembre 2004.

(2) Revenus éligibles à l'abattement de 50 %.

(3) Avoir fiscal basé sur acompte versé en décembre 2004.

IX - CONVENTIONS REGLEMENTEES - ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Article L. 225-38 du Code de Commerce :

Aucune convention nouvelle n'a été conclue durant l'exercice 2005. Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes en fait mention. Par ailleurs, il vous rendra compte des conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues et autorisées.

X - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Hervé DANIEL et Michel DOUZOU arrivent à expiration à la présente Assemblée. Nous soumettons à vos suffrages le renouvellement du mandat de Monsieur Michel DOUZOU pour six exercices soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011. Par ailleurs, Monsieur Hervé DANIEL ne s'est pas représenté à vos suffrages.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Gilles VIENOT vient également à expiration à cette Assemblée. Il vous sera proposé de le renouveler pour deux exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007, conformément à l'article 10 des Statuts de la Société.

Enfin, Monsieur Frédéric OUDEA a informé le Conseil, dans sa séance du 12 avril 2006, de son remplacement comme Représentant permanent de la SOCIETE GENERALE par Monsieur Arnaud JACQUEMIN.

REMUNERATIONS INDIVIDUELLES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous indiquons ci-dessous les rémunérations et avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social de SALVEPAR.

Pour les mandataires sociaux de SALVEPAR exerçant des fonctions salariées au sein du Groupe SOCIETE GENERALE, seuls les rémunérations et avantages dont le coût est supporté par SALVEPAR sont inclus.

A ce jour, aucune rémunération et avantage des mandataires sociaux de SALVEPAR salariés du Groupe SOCIETE GENERALE ne sont supportés par SALVEPAR.

NOMS DES MANDATAIRES	JETONS DE PRESENCE
Gilles VIENOT	3 000,00 €
Yves-Claude ABESCAT ^{(1) (2)}	3 000,00 €
Pierre CLEMENT	3 000,00 €
Hervé DANIEL ⁽¹⁾	3 000,00 €
Aline d'HAUSEN ⁽¹⁾	3 000,00 €
Michel DOUZOU ⁽¹⁾	3 000,00 €
Jean-Noël MIRABAUD ⁽¹⁾	1 000,00 €
GST INVESTISSEMENTS	3 000,00 €
SA 2RBI	3 000,00 €
SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾	3 000,00 €

(1) Il est précisé que les Administrateurs du Groupe SOCIETE GENERALE ne perçoivent personnellement aucun montant au titre des jetons de présence, ceux-ci étant versés à la SOCIETE GENERALE qui a ainsi reçu un total de 16 000,00 euros.

(2) Par ailleurs, aucune quote-part n'a été refacturée par la SOCIETE GENERALE à SALVEPAR au titre de la rémunération de Président de la Société de Monsieur Yves-Claude ABESCAT suivant décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2003.

XI - DELEGATION DE POUVOIR A CONFERER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFIN DE L'AUTORISER A EMETTRE DES VALEURS MOBILIERES DIVERSES : présentation du Conseil à l'Assemblée de la onzième résolution.

Dans le cadre de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, votre Conseil d'Administration a jugé opportun de vous demander de lui renouveler la délégation de compétence afin de procéder, en tant que de besoin, à l'émission de valeurs mobilières diverses afin d'en disposer pour une nouvelle période de **vingt-six mois** à compter de la présente Assemblée. Ces autorisations se substitueront à celles conférées au Conseil lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 juin 2004.

Dès lors, nous soumettons à votre approbation la onzième résolution donnant pouvoir à votre Conseil d'émettre toutes catégories de titres en capital et de choisir à tout moment, en fonction des besoins de la Société et des opportunités du marché, le produit le plus approprié.

Cette résolution vise le cas des augmentations de capital par émission de valeurs mobilières dont la souscription serait réservée aux actionnaires. Elle fixe à **5 000 000 euros** le montant nominal maximum de l'augmentation susceptible de résulter de ces émissions. Un plafond spécial de **15 000 000 euros** est prévu pour les augmentations de capital par incorporation de réserves ; ce montant s'ajouterait, le cas échéant, au plafond précédent. Enfin, la résolution fixe à **30 000 000 euros** le montant nominal maximum des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société.

Bien entendu, les rapports prévus par les dispositions légales en vigueur seront mis à votre disposition en cas d'émission sur la base des délégations de pouvoirs qui vous sont demandées.

XII - PRINCIPE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Parallèlement à la délégation de pouvoirs exposée précédemment et bien que celle-ci s'inscrive dans le cadre du dispositif dit de « délégation globale », la loi sur l'Épargne salariale implique de vous demander de vous prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du Travail.

A cet égard, nous vous précisons que la Société ne dispose pas de plan d'épargne d'entreprise ni d'autres plans spécifiques dans ce domaine.

Dès lors, votre Conseil d'Administration, pour sa part, n'est pas favorable à l'approbation de cette résolution.

XIII - COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants arrivent à expiration à la présente Assemblée. Nous soumettons à vos suffrages :

- la nomination du cabinet EXPERTISE ET AUDIT SA, Commissaire aux Comptes titulaire qui sera représenté par Monsieur Pascal Fleury et le renouvellement du mandat de son suppléant le Cabinet COREVISE ;
- le renouvellement des mandats du Cabinet BARBIER-FRINAULT & AUTRES Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant Monsieur Thierry GORLIN.

Ces mandats s'exerceront pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour l'exercice 2005, la rémunération des Commissaires aux Comptes s'est élevée à un montant global de 34 684 euros TTC.

XIV - INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Après trois départs enregistrés et un recrutement au cours de 2005, l'effectif de la Société est ramené à trois personnes. Nous vous informons également du départ d'un Directeur Général Adjoint en octobre 2005. Nous vous rappelons que les membres de la Direction Générale sont intégrés dans les effectifs de la SOCIETE GENERALE.

Vous trouverez dans le tableau des « Résultats financiers » de la Société au cours des cinq derniers exercices, les mentions concernant les rémunérations et charges sociales de trois personnes à l'effectif de la Société.

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, il n'y a pas lieu de commenter les conséquences environnementales.

Si ces informations vous agréent, nous soumettons à vos suffrages les résolutions concernant cette Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



RAPPORT DU PRESIDENT

I - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-37 – alinéa 6 – du Code de Commerce, je vous rends compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

I.1. – COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'ouverture de l'exercice 2005, votre Conseil d'Administration était composé de dix Administrateurs : six Administrateurs Groupe SOCIETE GENERALE et quatre Administrateurs extérieurs. A la clôture de l'exercice 2005, le Conseil comprenait neuf Administrateurs après la démission d'un Administrateur Groupe SOCIETE GENERALE non remplacé ramenant la participation à cinq Administrateurs Groupe SOCIETE GENERALE et quatre Administrateurs extérieurs.

Le Conseil n'a pas jugé opportun d'établir un règlement intérieur. Il n'a pas mis en place de Comité et Commission.

Conformément aux termes de l'article 10 des Statuts, chaque Administrateur est nommé pour six ans et est rééligible. Si l'Administrateur a dépassé l'âge de soixante-quinze ans, la durée du mandat est réduit à deux années, renouvelables.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action durant son/ses mandat(s).

I.2. – REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est réuni à chaque fois qu'il est nécessaire de formaliser des décisions et, en tout état de cause, pour se conformer aux obligations légales : arrêté des comptes annuels, examen de comptes prévisionnels et, également, arrêté des comptes du premier semestre d'un exercice. Les Commissaires aux Comptes sont également convoqués à chacune des réunions.

Les dates des réunions du Conseil font généralement l'objet d'une consultation téléphonique préalable à l'arrêté de la date puis, une fois celle-ci convenue à la majorité des membres, les convocations sont adressées par courrier. Le dossier comporte les points inscrits à l'ordre du jour de la séance ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente même si celui-ci a fait l'objet d'un envoi séparé, et tous documents qui devraient être examinés préalablement à la réunion.

Durant l'exercice 2005, le Conseil a été appelé à se réunir deux fois, les 13 avril et 12 octobre 2005. Le taux de présence constaté à ces réunions s'est élevé à 89 %.

I.3. – CONSULTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre des opérations d'investissements et de désinvestissements de l'année 2005, les membres du Conseil d'Administration ont été consultés et tenus informés par écrit à sept reprises. Les opérations dont il s'agit sont développées dans le rapport de gestion.

I.4. – JETONS DE PRESENCE

Par décision de l'Assemblée Générale du 15 juin 2005, le montant global alloué au Conseil d'Administration au titre des jetons de présence correspond à 30 000,00 euros. Le Conseil, à cette époque, a décidé d'allouer un montant par Administrateur correspondant à 3 000,00 euros.

Les Administrateurs Groupe SOCIETE GENERALE ne perçoivent pas personnellement de jetons de présence, ceux-ci sont versés intégralement à la SOCIETE GENERALE.

II - PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

L'appartenance de SALVEPAR au Groupe SOCIETE GENERALE lui permet de s'appuyer sur des équipes spécialisées et expérimentées, notamment pour l'évaluation et la maîtrise des risques :

• RISQUES METIER ET DEONTOLOGIQUES

Tout dossier d'investissement sélectionné peut faire l'objet d'une étude menée par un Ingénieur Conseil Groupe avant d'être présentée au Conseil d'Administration pour prise de décision.

Chaque participation en portefeuille est examinée à deux reprises dans l'année, sur la base des situations comptables aux 30 juin et 31 décembre, comme sur l'évaluation du cours de bourse, si la Société est cotée. Des contacts réguliers sont établis avec la Direction Générale de la Société voire au sein du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance.

Les propositions d'actualisation de la valorisation sont soumises par la Direction Générale de SALVEPAR au Superviseur Groupe, aux fiscalistes si besoin est, aux Commissaires aux Comptes, avant d'être présentées au Président et au Conseil d'Administration.

• LES PROCEDURES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE SALVEPAR

Les opérations font l'objet de contrôles partiels ou plus approfondis, de réunions d'échanges, de discussions de la part des premiers intervenants de la chaîne jusqu'aux Commissaires aux Comptes, spécialistes juridiques, fiscaux si nécessaire qui, le cas échéant, présentent leurs remarques à la Direction Générale qui en tire les mesures appropriées, avant d'être présentées au Président-Directeur Général puis au Conseil d'Administration selon les sujets à traiter.

• **PRODUCTION DES INFORMATIONS COMPTABLES ET FINANCIERES**

Les domaines comptable, juridique, fiscal, communication financière, social, font l'objet de validation auprès des services spécialisés du Groupe SOCIETE GENERALE.

En ce qui concerne la comptabilité de SALVEPAR, elle est tenue depuis le 1^{er} janvier 2003 par un agent des services comptables SOCIETE GENERALE, détaché à temps partiel, dans les bureaux de SALVEPAR. Il travaille en collaboration avec l'équipe de SALVEPAR, trois effectifs inscrits à l'entité et la Direction Générale, cadres détachés SOCIETE GENERALE. La présentation des comptes de SALVEPAR est celle des sociétés commerciales, elle est retraitée pour la consolidation avec les comptes de la SOCIETE GENERALE – activité bancaire.

Dans une structure à équipe restreinte comme celle de SALVEPAR (inférieure à dix personnes), le contrôle interne ne peut faire appel à un Comité d'Audit. Il s'effectue à chaque étape du déroulement des opérations sous la responsabilité individuelle de chacun. Cela nécessite une diffusion de l'information pour sensibiliser chaque intervenant à une vérification systématique des données lorsque celle-ci est possible.

• **LA PORTEE DU CONTROLE**

D'un point de vue pratique, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;

- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes, y compris de hors bilan, conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur.

Les comptes ainsi produits sont soumis à la validation de l'encadrement SALVEPAR, soit un contrôle de deuxième niveau.

Dans le cadre des procédures Groupe, SALVEPAR peut être soumise au contrôle de troisième niveau de l'Inspection Générale de la SOCIETE GENERALE.

III - LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Dans sa séance du 15 juin 2003, le Conseil d'Administration a nommé le Président du Conseil et a décidé de lui adjoindre la Direction Générale de la Société. Il lui a conféré les pouvoirs dévolus à ses fonctions et a fixé le plafond total des engagements qui pourront être pris au nom de la Société, en matière de cautions, avals et garanties, à 1 525 000 euros.

ETAT DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE L'ASSEMBLEE	OBJET	MONTANT	DUREE	ECHEANCE
I. En cours de validité : A.G.E. du 15/06/2004	Augmentation de capital social <ul style="list-style-type: none"> • par émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription • par incorporation de réserves Emission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital	30 M€ + 15 M€ + 30 M€	26 mois	A.G. 2006
2. Soumis au vote de l'A.G.E. : A.G.E. du 14/06/2006	Augmentation de capital social <ul style="list-style-type: none"> • par émission de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription • par incorporation de réserves Emission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital	5 M€ + 15 M€ + 30 M€	26 mois	A.G. 2008
A.G.E. du 14/06/2006	Décision de réserver aux salariés de l'Entreprise une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 1 %, de 12 523 408 €	0,125 M€	26 mois	A.G. 2008

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

Au 31 décembre 2005

PARTICIPATIONS

	PARTICIPATIONS FRANÇAISES	VALEUR NETTE COMPTABLE (en euros)
Actions		
3 069 617	ACTIELEC Technologies	10 805 052
15 200	AFICA	8 689 594
88 000	CONFLANDEY	0
532 324	GEODIS	21 981 603
80 590	IPSOS	7 414 280
63 000	LACROIX	4 158 001
417 911	LATECOERE	13 831 706
1 062	LIPPI	3 398 400
38 815	RG SAFETY	5 538 316
126 328	TOUAX	2 618 779
Bons de souscription d'action 2004		
300 000	ACTIELEC Technologies	18 000
Obligations		
	LOHR	8 991 740
	DIVERS	13 341
Fonds de Placement	SAGARD RAIL INVEST	12 000 000

TITRES DE PLACEMENT

	PLACEMENTS FRANÇAIS	VALEUR NETTE COMPTABLE (en euros)
Obligations		
	MICHELIN 6,70 % 01/96-02/06	762 245
	SOCIETE GENERALE A/BON 8	32 776
Actions		
2 900	VM MATERIAUX	50 812
250	DEVERNOIS	15 181
500	JEAN JEAN	5 340
10	PARSYS	125
150	TIVOLY	1 819
150	TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	2 368
SICAV		
	BAREP OPPORTUNITES STRATEGIES	12 150 272
	BAREP COURT TERME	42 831 909

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE

Au cours des cinq derniers exercices

(en euros)

NATURE DES INDICATIONS	2001	2002	2003	2004	2005
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	12 523 408	12 523 408	12 523 408	12 523 408	12 523 408
b) Nombre d'actions	1 565 426	1 565 426	1 565 426	1 565 426	1 565 426
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	4 927 765	9 017 032	2 399 621	2 056 542	2 909 834
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	4 371 447	8 179 265	3 211 242	19 947 926	22 831 759
c) Impôt sur les bénéfices	1 466 951	251 678	-	5 877 822	4 461 316
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions					
- Résultat de gestion	3 716 924	7 722 482	1 317 831	1 171 345	2 870 772
- Résultat des opérations sur valeurs immobilisées	(15 469 784)	(5 686 003)	2 413 477	28 215 915	16 986 404
- Total	(11 752 860)	2 036 479	3 731 308	29 387 260	19 857 176
e) Montant des bénéfices distribués	2 348 139	1 956 782	1 956 782	15 654 260	31 308 520
f) Nombre d'actions ayant droit au dividende	1 565 426	1 565 426	1 565 426	1 565 426	1 565 426
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,86	5,06	2,27	8,99	11,74
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions					
- Résultat de gestion	2,37	4,93	0,84	0,75	1,83
- Résultat des opérations sur valeurs immobilisées	(9,88)	(3,57)	1,54	18,02	10,85
- Total	(7,51)	1,36	2,38	18,77	12,68
c) Dividende net versé à chaque action	1,50	1,25	1,25	10,00 ⁽¹⁾	20,00
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	6	6	5	5	3
b) Montant de la masse salariale	192 047	209 514	169 026	156 364	172 279
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	74 670	75 703	69 543	59 508	60 913

(1) Dont acompte de 4 euros versé le 1^{er} décembre 2004.

COMPTES SOCIAUX - BILANS COMPARES

Aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004

ACTIF

(en euros)	Brut	EXERCICE 2005 Amortissements et provisions	Net	EXERCICE 2004
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	37 870,52	37 870,52	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	52 213,00	46 484,05	5 728,95	8 683,12
Immobilisations financières⁽¹⁾				
Participations	89 956 325,35	11 502 594,99	78 453 730,36	66 309 842,70
Autres titres immobilisés	21 006 033,31	-	21 006 033,31	21 006 033,31
Autres	158 156,08	-	158 156,08	156 677,99
	111 210 598,26	11 586 949,56	99 623 648,70	87 481 237,12
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	35 880,00
Valeurs mobilières de placement				
Titres	55 909 106,82	10 901,00	55 898 205,82	61 155 829,22
Disponibilités	5 233,10	-	5 233,10	49 314,80
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 320,88	-	2 320,88	11 481,60
	55 916 660,80	10 901,00	55 905 759,80	61 252 505,62
TOTAL DE L'ACTIF	167 127 259,06	11 597 850,56	155 529 408,50	148 733 742,74
(1) dont à moins d'un an	158 156,08			156 677,99

BILAN AVANT ET APRES AFFECTATION

Aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004

PASSIF

(en euros)	EXERCICE 2005		EXERCICE 2004	
	Avant affectation	Après affectation	Avant affectation	Après affectation
CAPITAUX PROPRES				
Capital social	12 523 408,00	12 523 408,00	12 523 408,00	12 523 408,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 851 906,50	15 851 906,50	15 851 906,50	15 851 906,50
RESERVES				
Réserve légale	1 252 341,00	1 252 341,00	821 337,14	1 252 341,00
Réserves légales (s/plus-values long terme)	-	-	431 003,86	-
Réserves réglementées	-	-	76 855 522,21	-
Réserves sur plus-values	-	-	2 427 437,93	-
Autres réserves	92 799 930,31	87 155 398,85	1 302 775,68	92 799 930,31
REPORT A NOUVEAU	5 806 812,07	-	4 288 006,22	5 806 812,07
RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE)	19 857 176,47	-	29 387 260,34	-
Acompte sur dividendes	-	-	(6 261 704,00)	-
	148 091 574,35	116 783 054,35	137 626 953,88	128 234 397,88
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	1 053 179,85	1 053 179,85	3 107 181,18	3 107 181,18
	1 053 179,85	1 053 179,85	3 107 181,18	3 107 181,18
DETTES*				
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 594,98	136 594,98	159 272,57	159 272,57
Dettes fiscales et sociales	6 248 059,32	6 248 059,32	7 840 335,11	7 840 335,11
Dividendes à payer	-	31 308 520,00	-	9 392 556,00
	6 384 654,30	37 693 174,30	7 999 607,68	17 392 163,68
TOTAL DU PASSIF	155 529 408,50	155 529 408,50	148 733 742,74	148 733 742,74
* dont à plus d'un an	892 902,76	892 902,76	1 785 805,51	1 785 805,51

COMPTES DE RESULTATS COMPARES

Aux 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004

<i>(en euros)</i>	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
OPERATIONS DE GESTION		
Produits courants		
- Produits des participations	2 159 105,60	1 463 024,50
- Produits des autres valeurs immobilisées	543 882,09	193 432,02
- Produits des valeurs mobilières de placement	183 160,03	319 857,21
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 518 371,86	552 987,40
- Produits des prêts et autres créances	1 879,44	27 675,06
- Autres produits courants	21 800,00	52 552,96
- Produits exceptionnels de gestion	6,96	-
	4 428 205,98	2 609 529,15
Charges courantes		
- Charges externes	861 082,45	1 060 729,37
- Impôts et taxes	24 279,67	25 450,69
- Salaires et charges sociales	308 192,35	215 871,51
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	186 740,00	177 610,00
- Intérêts et charges assimilés	-	-
- Autres charges courantes	28 000,00	18 293,90
- Charges exceptionnelles de gestion	-	-
	1 408 294,47	1 497 955,47
RESULTAT DES OPERATIONS COURANTES	3 019 911,51	1 111 573,68
Reprises sur amortissements et provisions	98 472,03	169 533,98
Dotations aux amortissements et provisions	(14 540,01)	(109 762,10)
RESULTAT BRUT DE GESTION	3 103 843,53	1 171 345,56
Impôt sur résultat de gestion	(233 071,00)	-
RESULTAT NET DE GESTION	2 870 772,53	1 171 345,56
OPERATIONS SUR VALEURS IMMOBILISEES		
Immobilisations corporelles		
- Produits de cessions	-	-
- Valeur comptable des éléments cédés	-	-
Immobilisations financières		
- Produits de cessions	35 039 526,17	68 624 518,55
- Valeur comptable des éléments cédés	(15 227 678,55)	(49 788 167,25)
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Reprises sur provisions	0,00	13 248 903,84
Dotations aux provisions	(651 200,00)	(676 720,00)
	19 160 647,62	31 408 535,14
Impôt sur résultat des opérations sur valeurs immobilisées	(2 174 243,68)	(3 192 620,36)
RESULTAT NET DES OPERATIONS SUR VALEURS IMMOBILISEES	16 986 403,94	28 215 914,78
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	19 857 176,47	29 387 260,34

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

De l'exercice 2005

I - PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2005, sont établis conformément aux principes comptables résultant de la réglementation en vigueur.

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Cette rubrique comporte uniquement des logiciels amortis sur une durée de 3 ans.

2) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce poste est composé principalement du matériel informatique amorti sur 3 ans.

Il est fait application pour la première fois du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et du CRC 2004-06 afférent à la définition et à l'évaluation des actifs. Les durées d'amortissement de ces actifs n'ont pas été modifiées. Elles correspondent aux durées d'utilisation des biens.

3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées selon le principe de leur valeur d'utilité, celle-ci est appréciée selon les critères suivants :

- elle correspond à la valeur d'acquisition si les sociétés ont réalisé les performances attendues lors de la prise de participation ;
- en l'absence de performance au niveau attendu, la valeur d'utilité est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé des plus ou moins-values latentes et, lorsque la société est cotée, de l'évolution du cours de Bourse. Une provision est, en tout état de cause, constituée lorsque la quote-part d'actif net réévalué est inférieure à la valeur comptable des titres chez SALVEPAR.

4) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision si celui-ci est supérieur au cours moyen du mois de clôture.

Pour l'exercice 2005 les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées au cours des années précédentes sont demeurées les mêmes. La présentation du compte de résultat est conforme à celle préconisée par le Groupe de Travail « Sociétés de Portefeuille » du Conseil National de la Comptabilité en 1987. Elle permet une meilleure approche économique de l'activité de la Société.

II. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT**1) IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

a) Au cours de l'exercice 2005, des acquisitions en titres de participation ont été engagées pour un montant de 28 023 milliers d'euros et des cessions pour un montant de 15 228 milliers d'euros.

Le détail de ces opérations est donné ci-après :

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes	Plus ou moins-Values
Situation au 1 ^{er} janvier 2005	77 161	-
Acquisitions		
80 590 IPSOS	7 414	-
63 000 LACROIX INDUSTRIES	4 158	-
417 911 LATECOERE	13 832	-
126 328 TOUAX	2 619	-
Cessions		
91 904 SAMSE	2 840	7 270
300 000 GEODIS	12 388	12 511
3 069 617 ACTIELEC BSA	0	31
Situation au 31 décembre 2005	89 956	19 812

Le tableau des filiales et participations est présenté en fin d'annexe.

b) Tableau de variation des provisions (en milliers d'euros).

DOTATION AUX PROVISIONS	REPRISE DE PROVISIONS
(651)	
(651)	

c) Autres titres immobilisés : ce poste n'a pas enregistré de mouvement au cours de l'exercice 2005.

d) Le poste « Autres » comprend les produits courus et non échus liés aux « Autres titres immobilisés » pour un montant de 158 milliers d'euros.

2) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 décembre 2005, la valeur de marché des SICAV correspond à leur prix de revient (en milliers d'euros).

	Prix de revient	Valeur de marché
Obligations	806	795
Actions	76	417
SICAV	54 982	54 982
	55 864	56 194

La Société ne détient pas d'actions propres.

3) CAPITAUX PROPRES

Détail des opérations passées sur l'exercice 2005.

(en euros)	Situation au 01/01/2005	A.G.O. du 15/06/2005	Résultat de l'exercice	Situation au 31/12/2005
CAPITAL SOCIAL	12 523 408,00			12 523 408,00
PRIMES DE FUSION ET D'APPORT	15 851 906,50			15 851 906,50
RESERVES				
Réserve légale	1 252 341,00			1 252 341,00
Réserves réglementées				
Plus-values à long terme	76 855 522,21	(76 855 522,21)		0,00
Autres réserves	3 730 213,61	89 069 716,70		92 799 930,31
Acompte sur dividendes en instance	(6 261 704,00)	6 261 704,00		0,00
REPORT A NOUVEAU	4 288 006,22	1 518 805,85		5 806 812,07
RESULTAT DE L'EXERCICE	29 387 260,34	(29 387 260,34)	19 857 176,47	19 857 176,47
TOTAUX DES CAPITAUX PROPRES	137 626 953,88	(9 392 556,00) ⁽¹⁾	19 857 176,47	148 091 574,35

(1) Dividende mis en distribution le 24 juin 2005.

Le capital social, entièrement libéré, se compose de 1 565 426 actions de 8 euros.

4) IMPOT DIFFERE

Les impôts différés sont calculés et sont comptabilisés lorsqu'ils représentent un montant significatif. La méthode utilisée est celle du report variable.

Sont notamment comptabilisés, en provisions pour risques et charges, les impôts latents afférents aux plus-values dégagées lors de l'échange des titres de participation bénéficiant d'un report d'imposition.

Ce poste a été actualisé en fonction :

- de l'impact de la cession d'un bloc de titres GEODIS ;
- du nouveau taux de l'impôt long terme sur les sociétés.

(en milliers d'euros)

Dotation impôt différé	-
Reprise impôt différé	2 054

5) CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif moyen de la Société au cours de l'exercice est de 4 personnes.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration se sont élevés à 28 milliers d'euros.

Les rémunérations des Directeurs Généraux Adjointes, facturées par la SOCIETE GENERALE, figurent en « Autres charges externes » et sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

6) IMPOT SUR LES SOCIETES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2005	2004
- Charge fiscale courante	(4 461)	(5 878)
<i>dont charge sur résultat courant</i>	(233)	-
- Charge d'impôt différé	2 054	2 685
	(2 407)	(3 193)

III - AUTRES INFORMATIONS

1) LES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Aucune provision pour indemnités de retraite n'est constituée, le montant de ces engagements pour la Société s'élève à 11 milliers d'euros.

2) SALVEPAR est consolidée par intégration globale dans les comptes de la SOCIETE GENERALE.

3) ETAT DES CREANCES ET DETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Echéance	
	à moins d'un an	de un à cinq ans
Créances		
Autres créances immobilisées	158	-
Créances de l'actif circulant	-	-
Dettes		
Dettes fournisseurs	137	-
Dettes fiscales et sociales	5 355	893

4) ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	EXERCICE 2005	EXERCICE 2004
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	19 857	29 387
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	(1 397)	(15 248)
- Plus-values de cession, nette d'impôt	(14 279)	(13 397)
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
- Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
- Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité	(1 569)	6 056
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 612	6 798
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisitions d'immobilisations	(28 027)	(22 001)
- Cessions d'immobilisations, nette d'impôt	29 507	63 186
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	1 480	41 185
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires au titre de 2003	-	(1 957)
- Dividendes versés aux actionnaires au titre de 2004	(9 393)	(6 261)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(9 393)	(8 218)
VARIATION DE TRESORERIE	(5 301)	39 765
Trésorerie d'ouverture	61 205	21 440
Trésorerie de clôture	55 904	61 205
	(5 301)	39 765

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2005

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETE	Capital	Réserves (y compris résultat de l'exercice)	Quote-part du capital détenu	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou (Perte) net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				brute	nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication										
PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la Société)										
• ACTIELEC Technologies 25, chemin de Pouvoirville 31400 TOULOUSE	14 879	29 854	15,47	18 646	10 805	-	-	7 140	(140)	-
• AFICA 19, route de Bazancourt 51100 ISLES SUR SUIPPE	1 216	12 718	20,00	8 690	8 690	-	-	27 693	3 016	699
• GROUPE LIPPI La Fouillouse 16440 MOUTHIER	1 897	3 293	27,99	3 398	3 398	-	-	2 835	634	96
• RG SAFETY 74, rue du Docteur Lemoine 51100 REIMS	18 564	17 692	12,75	5 538	5 538	-	-	37 587	1 626	194
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou Participations										
1. Filiales non reprises au § A.										
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participations non reprises au § A.										
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	74 689	71 027	-	-	-	-	1 171



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2005)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Salvepar, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, votre Société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes « annexes » aux comptes individuels.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi :

- nous vous signalons que les informations prévues par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social au cours de l'exercice de la part des sociétés qui contrôlent votre Société ne figurent pas dans le rapport de gestion ;
- nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

Pascal Fleury

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
Isabelle Santenac

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 décembre 2005)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions résumées dans le tableau ci-dessous et approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Sociétés ou administrateurs concernés	Nature des opérations	Montants versés €
SOCIETE GENERALE	- Rémunération personnel détaché	366 494
	- Tenue de la comptabilité	46 178
	- Loyers et charges	153 110
	- Prestations de services	18 370
Monsieur J. Piguët	- Complément de retraite	17 998


Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies de Paris et Versailles

Pascal Fleury

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
Isabelle Santenac



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT du Conseil d'Administration de la société Salvepar, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

(Exercice clos le 31 décembre 2005)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Salvepar et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

Pascal Fleury

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
Isabelle Santenac

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EMISSION DE VALEURS MOBILIERES DIVERSES

(Assemblée générale du 14 juin 2006)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de valeurs mobilières diverses, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder un montant de 5 000 000 euros. Dans le cas où des valeurs mobilières représentatives de créances seraient émises, le montant nominal maximal de ces valeurs mobilières s'élèverait à 30 000 000 euros.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, dans le cadre de l'article L. 225-129-2, la compétence pour décider de cette opération et fixer les conditions d'émission.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport de votre Conseil d'Administration appelle de notre part l'observation suivante :

Le Conseil d'Administration n'a pas indiqué dans son rapport les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Par ailleurs, le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre Conseil d'Administration.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes

Pascal Fleury

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
Isabelle Santenac



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

(Assemblée du 14 juin 2006)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 125 234 euros, réservée aux salariés de la Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 443-5 du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles 154, 155 et 155-1 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2006

Les Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies de Paris et Versailles

Pascal Fleury

BARBIER FRINAULT & AUTRES
ERNST & YOUNG
Isabelle Santenac

TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 14 JUIN 2006

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

[Approbation des comptes sociaux]

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2005 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale arrête le résultat de l'exercice 2005 faisant ressortir un bénéfice de **19 857 176,47 euros**.

DEUXIEME RESOLUTION

[Affectation des résultats – Fixation du dividende]

L'Assemblée Générale, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005 de la façon suivante :

L'exercice dégage un bénéfice de	19 857 176,47 €
Aucune dotation n'est à effectuer à la « Réserve Légale », celle-ci atteignant 10 % du capital.	
Ce montant, augmenté du « Report à nouveau » positif des exercices antérieurs de	+ 5 806 812,07 €
<hr/>	
porte le bénéfice distribuable à :	25 663 988,54 €
auquel s'ajoute un prélèvement sur les « Autres Réserves » de	+ 5 644 531,46 €
porte le montant distribuable à :	31 308 520,00 €
qui sera intégralement affecté au paiement des dividendes à raison de 20 € pour chacune des 1 565 426 actions composant le capital.	(31 308 520,00 €)
<hr/>	
Après cette affectation, le montant du report à nouveau sera soldé	0,00 €
<hr/>	
et le montant des « Autres Réserves » s'élèvera à 87 155 398,85 €.	

Si lors de la mise en paiement du dividende, la Société possédait des actions SALVEPAR, ces actions seraient exclues de la distribution, conformément à la loi. Le dividende correspondant serait ajouté au report à nouveau.

Le dividende de 20 € par action sera versé aux actionnaires **le 22 juin 2006**.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Il est rappelé, ci-après, le montant des dividendes nets mis en distribution, au titre des trois derniers exercices :

(en euros)

EXERCICES	2002	2003	2004
Nombre d'actions bénéficiaires de la distribution	1 565 426	1 565 426	1 565 426
Distribution nette totale	1 956 782	1 956 782	15 654 260
Coupon net	1,25	1,25	4,00 ⁽¹⁾ + 6,00 ⁽²⁾
Avoir fiscal	0,625	0,625	2,00 ⁽³⁾ néant

(1) Acompte versé en décembre 2004.

(2) Revenus éligibles à l'abattement de 50 %.

(3) Avoir fiscal basé sur acompte versé en décembre 2004.

TROISIEME RESOLUTION

[Approbation des conventions réglementées]

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue durant l'exercice 2005. Par ailleurs, elle approuve les conditions d'exécution des conventions antérieurement conclues et autorisées.

QUATRIEME RESOLUTION

[Renouvellement du mandat de Monsieur Michel DOUZOU, Administrateur]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Michel DOUZOU arrive à expiration ce jour, décide de le lui renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

CINQUIEME RESOLUTION

[Renouvellement du mandat de Monsieur Gilles VIENOT, Administrateur]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Gilles VIENOT arrive à expiration ce jour, décide de le lui renouveler pour une période de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007, en application des dispositions de l'article 10 des Statuts de la Société.

SIXIEME RESOLUTION

[Non-renouvellement du mandat de Monsieur Hervé DANIEL, Administrateur]

L'Assemblée Générale, constatant l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Hervé DANIEL, prend acte que Monsieur Hervé DANIEL ne sollicite pas le renouvellement de ce mandat.

SEPTIEME RESOLUTION

[Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire, Cabinet EXPERTISE et AUDIT SA]

L'Assemblée Générale prend acte du non-renouvellement du mandat de Monsieur Pascal FLEURY arrivé à échéance ce jour. L'Assemblée Générale nomme en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire :

- Le Cabinet EXPERTISE et AUDIT SA
3, rue Scheffer – 75016 PARIS

Ce mandat s'exercera pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

HUITIEME RESOLUTION

[Renouvellement du mandat du Cabinet COREVISE, Commissaire aux Comptes suppléant]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du Cabinet COREVISE, Commissaire aux Comptes suppléant, arrive à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

NEUVIEME RESOLUTION

[Renouvellement du mandat du Cabinet BARBIER FRINAULT & AUTRES, Commissaire aux Comptes titulaire]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du Cabinet BARBIER FRINAULT & AUTRES – réseau ERNST & YOUNG : 41, rue Ybry – 92200 Neuilly-sur-Seine, Commissaire aux Comptes titulaire, arrive à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

DIXIEME RESOLUTION

[Renouvellement du mandat de Monsieur Thierry GORLIN, Commissaire aux Comptes suppléant]

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Monsieur Thierry GORLIN, Commissaire aux Comptes suppléant, arrive à expiration ce jour, décide de le renouveler pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2012 sur les comptes de l'exercice 2011.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION

[Délégation de compétence au Conseil d'Administration, pour 26 mois, à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, pour un montant nominal maximal de 5 millions d'euros (actions ordinaires) et de 30 millions d'euros (valeurs mobilières représentatives de créances) et/ou par incorporation, pour un montant nominal maximal de 15 millions d'euros]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions légales, notamment aux articles L. 225-129-2, L. 225-130, L. 225-132, L. 225-134, et L. 228-92 du Code de Commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration la compétence de procéder, tant en France qu'à l'étranger, à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois :

- a) par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ;
- b) et/ou par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital avec attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Les actions ordinaires seront libellées en euros ; les valeurs mobilières autres que les actions ordinaires seront libellées en euros, ou en monnaies étrangères, ou en unité monétaire quelconque établie par référence à un ensemble de plusieurs monnaies.

2. Arrête comme suit les limites des opérations ainsi autorisées :

- a) le montant nominal maximal des actions ordinaires visées au 1.a) qui pourront ainsi être émises, immédiatement ou à terme, est fixé à **5 millions d'euros** ;
- b) le montant nominal maximal de l'augmentation de capital par incorporation visée au 1.b) est fixé à **15 millions d'euros** et s'ajoute au montant fixé à l'alinéa précédent ;
- c) ces montants seront, s'il y a lieu, augmentés du montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- d) le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à des actions ordinaires est fixé à **30 millions d'euros**.

3. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

- a) dans le cadre des émissions visées au 1.a) ci-dessus :
 - décide que les actionnaires auront proportionnellement au montant de leurs actions un droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières émises ;
 - décide, conformément à l'article L. 225-134 du Code de Commerce, que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières, le Conseil d'Administration pourra, à son choix, répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, les offrir au public ou limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
- b) dans le cadre des incorporations au capital visées au 1.b) ci-dessus :
 - decide, le cas échéant et conformément à l'article L. 225-130 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne seront ni négociables ni cessibles et que les actions correspon-

dantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par la réglementation en vigueur.

4. Fixe à 26 mois à compter de ce jour la durée de la présente délégation qui annule pour la période non écoulée et remplace la délégation accordée par l'Assemblée Générale du 15 juin 2004 dans sa onzième résolution ayant le même objet.

5. Prend acte que le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence ou subdéléguer dans les conditions fixées par la loi.

DOUZIEME RESOLUTION

[Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés]

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Extraordinaire, connaissance prise des termes du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécifique des Commissaires aux Comptes, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la Société, une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du Travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide :

- que le Président du Conseil d'Administration disposera d'un délai maximum de **vingt-six mois** pour mettre en place un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 443-1 du Code du Travail ;
- d'autoriser le Conseil d'Administration, à procéder, dans un délai maximum de **vingt-six mois** à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 1 % qui sera réservée aux salariés adhérant audit plan d'épargne entreprise et réalisée conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du Travail. En conséquence, cette autorisation entraînera la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DES ASSEMBLEES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

TREIZIEME RESOLUTION

[Pouvoirs pour formalités]

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour accomplir toutes formalités légales.

FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2005

GILLES VIENOT

Première nomination : 1967 - Expiration du mandat : 2006 ⁽¹⁾
84 ans

Entré en 1960 dans le Groupe SALVEPAR, Président de 1967 à 1993, année de son départ en retraite.

Mandats :

Président d'Honneur, Administrateur
- SALVEPAR S.A.

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 500

YVES-CLAUDE ABESCAT

Première nomination : 1996 - Expiration du mandat : 2007
62 ans

Entré à la SOCIETE GENERALE en 1970. Fonctions actuelles exercées à la SOCIETE GENERALE : Directeur de la Banque d'Investissement des Entreprises – BIEN. Membre du Comité de Direction Groupe

Mandats :

Président-Directeur Général
- SALVEPAR S.A.

Membre du Conseil de Surveillance

- SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUE S.A. (Groupe SG)

Représentant permanent de SALVEPAR, Administrateur, auprès de (à compter du 30 janvier 2006) :

- TOUJAX S.A.

Représentant permanent de SG CAPITAL DEVELOPPEMENT, Administrateur, auprès de :

- OBERTHUR SMART CARDS

- LT PARTICIPATIONS S.A. (Groupe IPSOS)

Administrateur

- Groupe GASCOGNE S.A.

- IPSOS S.A.

- FRANÇOIS CHARLES OBERTHUR FIDUCIAIRE S.A.

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 1

PIERRE CLEMENT

Première nomination : 1967 - Expiration du mandat : 2008
74 ans

Entré en 1960 dans le Groupe LOCAMION, Président de 1986 à 1996, date de son départ en retraite.

Mandats :

Administrateur de SALVEPAR S.A.

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 12 993

HERVE DANIEL (mandat non renouvelé au Conseil du 12 avril 2006)

Première nomination : 2003 - Expiration du mandat : 2006
56 ans

Entré à la SOCIETE GENERALE en 1987. Fonctions actuelles exercées à la SOCIETE GENERALE : Directeur-Associé de la Banque d'Investissement des Entreprises (BIEN).

Mandats :

Administrateur

- SALVEPAR S.A.

Représentant permanent de SOGINNOVE, Administrateur, auprès de :

- INNOVACOM 3

Représentant permanent de SOGINNOVE, Membre du Conseil de Surveillance, auprès de :

- DISTRIBUTION DU GRAND BORDEAUX

Représentant permanent de SG CAPITAL DEVELOPPEMENT, Administrateur, auprès de :

- PAPREC

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 1

ALINE D'HAUSEN

Première nomination : 2003 - Expiration du mandat : 2009
48 ans

Entrée à la SOCIETE GENERALE en 1979. Fonctions actuelles exercées à la SOCIETE GENERALE : Directeur Général Délégué de GENEVAL

Mandats :

Président

- FINECORP S.A. (Groupe SG)

Directeur Général Délégué, Administrateur

- GENEVAL S.A. (Groupe SG)

Directeur Général

- GENINFO S.A. (Groupe SG)

Administrateur

- SALVEPAR S.A.

Représentant permanent de GENEVAL (Groupe SG), Administrateur, auprès de :

- AURELEC S.A. (Groupe SG)

- LIBECAP S.A. (Groupe SG)

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 1

MICHEL DOUZOU

Première nomination : 2002 - Expiration du mandat : 2006 ⁽²⁾
59 ans

Entré à la SOCIETE GENERALE en 1974. Fonctions actuelles exercées à la SOCIETE GENERALE : Directeur Délégué de la Distribution

Mandats :

Président-Directeur Général

- SOGEFIMUR S.A.

Administrateur

- AFICA (à compter du 19 janvier 2006)

- FAVI (à compter du 19 janvier 2006)

- GENEBANQUE S.A.

- SALVEPAR S.A.

- SOGEPROM S.A.

(1) Son renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale du 14 juin 2006 pour deux ans (cf. Article 10 des Statuts).

(2) Son renouvellement est proposé à l'Assemblée Générale du 14 juin 2006.

Représentant permanent de la SOCIETE GENERALE, Administrateur, auprès de :

- CIE GENERALE D'AFFACTURAGE S.A.
- GENEFINANCE S.A.
- SOGEBAIL S.A.

Représentant permanent de SOGEPARTS, Administrateur, auprès de :

- SG Financial Services Holding

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 1

SOCIETE GENERALE

Première nomination : 1987 - Expiration du mandat : 2008

Groupe bancaire privé

Nombre d'actions SALVEPAR détenues :

- SOCIETE GENERALE : 2
- GROUPE SOCIETE GENERALE :
 - . SG CAPITAL DEVELOPPEMENT : 641 898
 - . SOGEPARTICIPATIONS : 162 975

représentée par Frédéric OUDEA

FREDERIC OUDEA

42 ans

Entré à la SOCIETE GENERALE en 1995. Fonctions actuelles exercées à la SOCIETE GENERALE : Directeur Financier du Groupe SOCIETE GENERALE. Membre du Comité Exécutif.

Mandats :

Président-Directeur Général

- GENEBAIQUE S.A.
- GENEFINANCE S.A.
- SG FINANCIAL SERVICES HOLDING

Représentant permanent de la SOCIETE GENERALE, Administrateur, auprès de :

- SALVEPAR S.A.

GST INVESTISSEMENTS

Première nomination : 1992 - Expiration du mandat : 2010

Groupe familial

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 84 586

représentée par Georges TRAMIER

GEORGES TRAMIER

50 ans

Mandats :

Président-Directeur Général

- GST INVESTISSEMENTS S.A.
- COMPAGNIE CHAIX S.A.
- AUBERT FRANCE S.A.

Président

- KELLY S.A.S
- AUBERT INTERNATIONAL S.A.S
- ATHINA S.A.S

Administrateur

- TRANSPORTS CHABAS S.A.
- SICATEC S.A.
- ANVILLE TWO (Belgique)

Gérant

- PIA SNC en tant que représentant de GST INVESTISSEMENTS S.A.
- COMPAGNIE CHAIX II SARL

Représentant permanent de GST INVESTISSEMENTS S.A.,

Administrateur, auprès de :

- SALVEPAR S.A.
- CELIA S.A.
- ANVILLE PARTICIPATIONS S.A. (Luxembourg)
- MILONGA S.A.

Représentant permanent de AUBERT INTERNATIONAL S.A.,

Administrateur, auprès de :

- AUBERT BELGIUM S.A. (Belgique)
- AUBERT DEVELOPPEMENT S.A.S

Représentant permanent de COMPAGNIE CHAIX S.A.,

Administrateur, auprès de :

- SOCIETE DES GRANDS HOTELS D'AVIGNON S.A.
- SOCIETE HOTELIERE DE LA PLACE CRILLON S.A.

SA 2RB-I

Première nomination : 1998 - Expiration du mandat : 2010

Groupe familial

Nombre d'actions SALVEPAR détenues : 34 850

représentée par Robert BIANCO

ROBERT BIANCO

41 ans

Mandats :

Président du Directoire

- 2RB-I S.A.

Directeur Général Délégué

- CENTRE 2000 S.A.

Vice-Président du Conseil de Surveillance

- TIVOLY S.A.

Représentant permanent de SA 2RBI, Administrateur, auprès de :

- SALVEPAR S.A.
- HOTEL LE VAL THORENS S.A.
- POMME DE PIN EXPANSION S.A.S

Gérant

- GOGEPHIL S.C.I.
- AGNES S.A.R.L.
- COLO EURL

Censeur

- HOTEL LE VAL THORENS S.A.

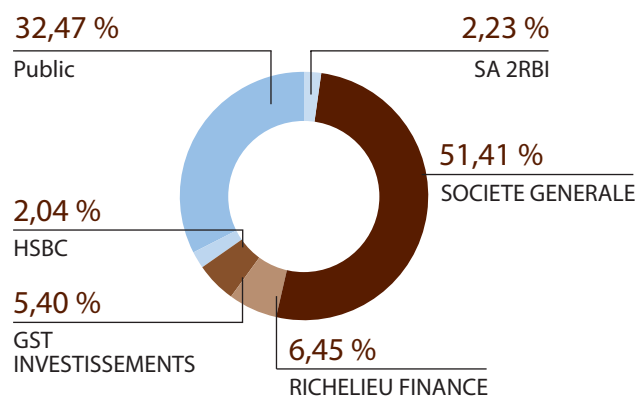
SALVEPAR EN BOURSE

EUROLIST – Compartiment B

Code ISIN : FR0000124356 – REUTER : SALV.NC

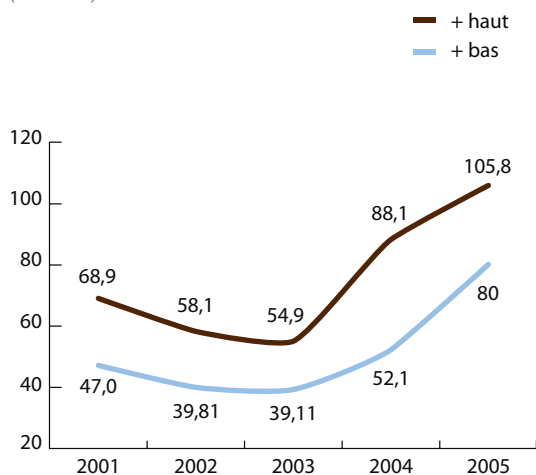
<i>(en millions d'euros)</i>	CAPITALISATION	ACTIF NET	
	BOURSIERE	comptable	réévalué
31/12/04	125,23	137,62	176,89
31/12/05	161,08	148,09	195,10

ACTIONNARIAT

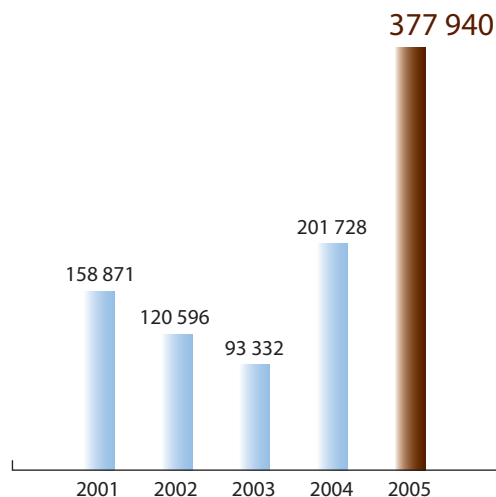


EVOLUTION DES COURS

(en euros)



NOMBRE MOYEN DE TITRES ECHANGES



SOCIÉTÉ ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS,
D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS

S.A. AU CAPITAL DE 12 523 408 EUROS

8 RUE FELIX PYAT
92972 PARIS LA DEFENSE CEDEX

TEL : 01.41.02.06.98

FAX : 01.40.81.05.96

www.salvepar.fr

552 004 327 R.C.S. NANTERRE